

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE CORBENY**

**01 JUN 2018**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU PREMIER JUN DEUX MILLE DIX  
HUIT**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Étaient présents : DEBOUDT Philippe, GRANDJEAN Patrice, SAILLARD Éric, SENEPART Thierry, DELOIZY Gilles, OLIVIER Marc, MAHDJOUB Jason, RAYBAUD Mickaël, TURCHET Marc, HERBULOT Odile

Étaient absents représentés : VANDOIS Dany représenté par GRANDJEAN Patrice, BILLIART Isabelle représentée par SAILLARD Éric.

Absents excusés : BARBANCON Aurélie.

Convocation : 28 mai 2018

**I - APPEL DES CONSEILLERS** : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

**II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :**

De la réunion du conseil municipal du 14 mai 2018 à l'unanimité.

**III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Monsieur TURCHET Marc est élu secrétaire de séance.

**IV 27 2018 DELIBERATION TRAVAUX AGRANDISSEMENT DU COLLEGE DE CORBENY :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental souhaite faire une extension de la cuisine et de la demi-pension du collège.

Cependant au vu des travaux déjà réalisés par le passé, celui-ci a pu constater qu'une nappe phréatique se trouve dans la zone de l'agrandissement.

Depuis plusieurs années, la commune interdit le rejet des eaux pluviales des particuliers dans le réseau d'eau pluvial communal.

Au vu des conséquences que cela entraînerait de créer un puit d'infiltration sur la parcelle pour cet agrandissement, le Conseil Départemental sollicite de la commune une dérogation de rejet dans le réseau pluvial communal.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la demande et après en avoir délibéré, autorise par dérogation exceptionnelle ce type de rejet pour l'extension de la cuisine et de la demi-pension du collège, à l'unanimité des membres présents.

**V 28 2018 DELIBERATION PROCES VERBAL DE DELIMITATION :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un administré a construit une partie de sa clôture sur le domaine communal et une autre partie en retrait sur sa parcelle. Afin d'être autorisé à installer son portail, Monsieur le Maire lui a proposé de faire régulariser les limites de la propriété par un **Procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété d'une personne publique** établi par un géomètre.

Ce procès-verbal permettra la correction de l'image cadastrale auprès du Service Cadastrale de LAON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ce Procès-verbal.

Le vote se décompose comme suit :

- Pour : 11
- Abstention : 1
- Contre : 0

#### **VI QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur DELOIZY souhaite savoir si l'équipe du chantier d'insertion de la communauté de communes du Chemin des Dames pourrait entretenir les chemins communaux de Corbény. Monsieur le Maire l'informe que les effectifs du chantier ont été réduits et qu'ils sont en charge des villages disparus du territoire et de l'entretien des chemins de randonnée en priorité. Il n'y a plus de mise à disposition aux communes, sauf à titre exceptionnel. Cela concerne les petites communes parfois sans employé communal.

#### **- DELIBERATIONS :**

27 2018 DELIBERATION TRAVAUX AGRANDISSEMENT DU COLLEGE DE CORBENY

28 2018 DELIBERATION PROCES VERBAL DE DELIMITATION

La séance est levée à 21h20

DEBOUDT Philippe Le Maire	HERBULOT Odile conseillère
GRANDJEAN Patrice 1 <sup>er</sup> adjoint	MAHDJOUR Jason conseiller
SAILLARD Eric 2 <sup>ème</sup> adjoint	OLIVIER Marc conseiller

SENEPART Thierry 3 <sup>ème</sup> adjoint	TURCHET Marc conseiller
VANDOIS Dany 4 <sup>ème</sup> adjoint	RAYBAUD Michaël conseiller
BARBANCON Aurélie Conseillère	BILLIART Isabelle Conseillère
DELOIZY Gilles Conseiller	

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 07 juin 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

